



CONTRAT DE VENTE

SAINTES MARIES DE LA MER - Camping La Brise de Camargue

du 14 au 28 mars 2026

Les voyages ou sorties du club sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages et Séjours de la FFACCC.



Monsieur - Nom / Prénom :

Madame - Nom / Prénom :

Adresse :

Code postal : - Ville :

N° adht FFACCC : - Club :

Téléphone fixe : - Portable :

Adresse E-mail : @

Immatriculation CC : - Longueur : m.

Voiture ou remorque : OUI - NON

Participation :

- Participation d'une semaine par équipage : 12,00 €

- Semaine supplémentaire : 10,00 €

- Forfait une semaine au camping : 180,00 €

- Taxe de séjour : 0,86 € par jour, par personne : Nbre de pers. : = €

- **Total :** € chèque à libeller au nom du CCC Est

Périodes	OUI	NON	Observations éventuelles
Du 14 au 21 mars 2026			
Du 21 au 28 mars 2026			

Ne sont pas inclus dans le prix : les frais personnels, les frais de carburant, les repas, les visites non mentionnées, les sorties et activités proposées par le camping, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement, » etc

Identifiant international de compte bancaire

FR76 1027 8075 0000 0214 7200 136

Domiciliation
CCM VESOU
4 ET 6 RUE GEORGES GENOUX
BP 129
70003 VESOU CEDEX
03 84 76 91 37

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Titulaire du compte (Account Owner)
CAMPING CAR CLUB EST
3 BOULEVARD LEFEBVRE DEVAUX
89300 JOIGNY

Merci d'ajouter une attestation de virement à votre contrat.

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ - OUI ☐

Lesquelles :

Madame : NON ☐ - OUI ☐

Lesquelles :

Autres personnes : NON ☐ - OUI ☐

Lesquelles :

Je soussigné M ou Mme agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 10 € de frais.

Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente (voir en dernière page de cette revue) dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.

- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.

- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.

- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Yonne. Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/

Assurance MACIF n° 15195976.

A

Le :

Signature du participant

A

Le :

Signature du Club